

L'évaluation et l'attribution éditoriales : une analyse comparative du quotidien *Le Devoir* entre 1965 et 1995

Gilles Gauthier

*Professeur
Département d'information
et de communication
Université Laval (Québec)*

*«Le métier de journaliste ressemble assez à celui de couturier : de fil en aiguille, plus on avance sur un sujet, plus il change d'allure.»
Louis-Gilles Francœur (Le Devoir)*

Des études antérieures (Gauthier, 2001 ; Gauthier et Giguère, 2000 ; Gauthier, 1995) ont montré que les principaux procédés analytiques utilisés en journalisme sont l'évaluation et l'attribution. Les procédés analytiques sont les différentes opérations ou manières de faire au moyen desquelles un journaliste analyse l'actualité, c'est-à-dire la met en perspective, l'explique, la rend intelligible. Une évaluation est un jugement de valeur : une estimation ou une appréciation que fournit un journaliste de quelque aspect de l'actualité. Une attribution est une imputation : une supposition ou une reconnaissance de quelque qualité ou autre caractéristique d'un acteur de l'actualité. « *L'article le plus brutal est celui du Globe and Mail* » est un exemple d'évaluation ; « *Ils ne sont pas disposés à aller plus loin* », un exemple d'attribution¹.

Les procédés analytiques sont présents, pour ainsi dire par définition, dans les genres journalistiques de l'information expliquée : les dossiers, les chroniques de mise en perspective, les billets et autres genres de textes qui ont précisément pour objectif d'analyser l'actualité. On ne devrait pas en retrouver, sinon par

accident, en information rapportée : dans les nouvelles et reportages dont la fonction est de rendre compte ou de décrire l'actualité. Les procédés analytiques peuvent aussi être présents dans les genres de l'information commentée : l'éditorial, la chronique et autres textes de prise de position². Ils n'ont pas alors un usage qui se suffit à lui-même mais servent de justifications ou de motifs à l'opinion émise.

L'étude des procédés analytiques ouvre à toutes sortes de problématiques. Quels en sont les différents types ? Gauthier (1995) en identifie sept ; Gauthier et Giguère (2000), douze et Gauthier (2001) en ajoute un treizième. Ces différents procédés analytiques peuvent-ils être regroupés au sein de catégories générales ? Gauthier et Giguère (2000) en suggèrent trois grandes classes : les procédés linguistiques, logiques et pragmatiques que Gauthier (2001) réduit aux deux seuls genres des procédés formels et informels. Est-il possible de différencier différents sous-types de certains procédés analytiques ? Comme nous en rendrons compte avec précision plus loin, Gauthier et Giguère (2000) proposent de distinguer deux espèces d'évaluations et cinq sortes d'attributions. Existe-t-il des indicateurs linguistiques permettant de systématiser le repérage des procédés analytiques ? Gauthier (à paraître 1) s'efforce d'identifier les principaux marqueurs énonciatifs de l'évaluation. Y a-t-il un usage distinct des procédés analytiques dans différentes pratiques journalistiques ? Gauthier (à paraître 2) met en évidence une grande similarité de l'évaluation dans les presses française et québécoise. L'usage des procédés analytiques connaît-il des modifications dans l'évolution historique du journalisme ? C'est un début de réponse à cette dernière question que nous souhaitons apporter ici.

Le présent article porte sur le recours aux procédés analytiques d'évaluation et d'attribution dans deux corpus éditoriaux du quotidien québécois *Le Devoir*. Le premier regroupe les éditoriaux du *Devoir* de mars 1965 ; le second, ceux de mars 1995. Les deux corpus comprennent exclusivement l'éditorial principal des publications considérées et sont constitués d'un nombre égal d'éditoriaux, 27. Dans une première partie, il sera fait état, à l'aide d'exemples particulièrement éclairants, de l'utilisation des différents genres d'évaluations et d'attributions dans les éditoriaux du *Devoir*. Ensuite seront exposées quelques données comparatives ayant trait aux principales similitudes et différences dans le recours à l'évaluation et à l'attribution dans les corpus de 1965 et 1995.

L'évaluation et l'attribution dans les éditoriaux du *Devoir*

Les jugements de valeur posés par les journalistes, positifs ou négatifs, peuvent porter soit sur le contexte événementiel, soit encore sur les acteurs de l'actualité. Les premiers sont des évaluations situationnelles ; les seconds, des évaluations agentives. Les unes et les autres peuvent consister en des appréciations qualitatives exprimées par des adjectifs, des épithètes, des adverbes ainsi que certains noms, verbes et autres termes ou expressions à portée évaluative³. Voici quelques exemples d'évaluations situationnelles appréciatives :

- « ... mais cela n'est pas **suffisant** pour combler l'écart ... »
(Paul Sauriol, *La pension de vieillesse à 65 ans*, 1^{er} mars 1965)
- « Dès que l'on quitte le principe fédéral, on **saborde** la citoyenneté canadienne ; on **tue** l'idée d'un véritable gouvernement canadien ... »
(Claude Ryan, *L'option politique de la S.S.J.B. de Montréal*, 11 mars 1965)
- « Cette mainmise plus ou moins **déguisée**... »
(Gilles Lesage, *La télé publique affamée*, 3 mars, 1995)
- « ... autant d'argent gagné **durement** par les travailleurs... »
(Jean-Robert Sansfaçon, *Au tour du Québec*, 13 mars 1995)

et d'évaluations agentives appréciatives :

- « **Fin renard**, M. Johnson a saisi la balle au vol... »
(Claude Ryan, *Le nouveau départ de M. Johnson (2)*, 24 mars 1965)
- « ... mais elles [L'Inde et la Pologne] **ont raison** de reprocher aux États-Unis les bombardements récents au Vietnam-Nord. »
(Paul Sauriol, *La proposition Pearson et le rapport minoritaire*, 10 mars 1965)
- « Non seulement les pêcheurs espagnols ont-ils très **mauvaise réputation**... »
(Jean-Robert Sansfaçon, *Provoquer pour négociateur*, 15 mars 1995)
- « Le ministre des Finances **a donc copié**. »
(Lise Bissonnette, *Le fédéralisme impérial*, 1^{er} mars 1995)

Les évaluations, situationnelles et agentives, peuvent également prendre la forme de prescriptions : quand le journaliste, en fonction de considérations normatives, se prononce sur ce qui pourrait ou devrait être fait ou appelle les acteurs de l'actualité à adopter telle attitude ou tel comportement. Les évaluations sont alors souvent exprimées au

moyen d'auxiliaires modaux ou de constructions syntaxiques qui en tiennent lieu :

– « ... les points cruciaux qui **devront** faire, avant longtemps, l'objet d'une sérieuse révision. »

(Claude Ryan, *La formule Fulton-Favreau, l'inacceptable compromis*, 4 mars 1965)

– « C'est donc un thème qu'il **peut** aborder avec autorité. »

(Paul Sauriol, *La proposition Pearson et le rapport minoritaire*, 10 mars 1965)

– « **C'est la pire voie à emprunter**, celle qui discréditerait davantage une Assemblée dont la cote... »

(Gilles Lesage, *Crise au Salon de la race*, 11 mars 1995)

– « Le gouvernement du Parti québécois ne **doit** donc pas craindre de revenir sur l'une des décisions les plus absurdes de son précédent mandat ... »

(Jean-Robert Sansfaçon, *Bourque réinvente la roue*, 22 mars 1995)

Contrairement aux évaluations, les attributions ne peuvent être qu'agentives. Elles consistent à prêter à un ou à des acteurs de l'actualité quelque propriété ou attribut qui n'est pas immédiatement évident ou jusque-là laissé dans l'ombre. Les attributions sont de différentes espèces ; celles que l'on retrouve surtout en journalisme sont les attributions psychologiques, intellectives, axiologiques, dispositionnelles et comportementales. Elles peuvent être faites au sujet d'individus, de groupes ou de regroupements institutionnalisés (le gouvernement, les syndicats, la chambre de commerce). Elles peuvent aussi être définies ou indéfinies.

Les attributions psychologiques prêtent aux acteurs de l'actualité des états mentaux. Elles sont de deux principaux types suivant la nature de l'état psychologique supposé ou reconnu. Si ce dernier est une attitude propositionnelle, c'est-à-dire la représentation subjective d'un état de choses, on a affaire à une attribution psychologique propositionnelle. Les plus courantes sont les attributions de croyance, de désir, d'intention et de regret et de préférence. En voici quelques exemples tirés de nos deux corpus :

– « Il le **veut** bien... mais il le **veut** à l'intérieur de l'ordre ancien, non du nouvel équilibre envisagé par la commission. »

(Paul Sauriol, *La pension de vieillesse à 65 ans*, 1^{er} mars 1965)

– « Tout le monde **trouve que** Rivard a le sens de l'humour. »

(Claude Ryan, *Le mystère Rivard*, 13 mars 1965)

– « Tous ceux qui **croient** à la nécessité d'une radio et d'une télé publiques vigoureuses et indépendantes... »

(Gilles Lesage, *La télé publique affamée*, 3 mars 1995)

– « D'aucuns **y ont vu** une victoire des industriels américains contre leurs concurrents japonais... »

(Jean-Robert Sansfaçon, *Partie de bras de fer planétaire*, 8 mars 1995)

Les attributions psychologiques peuvent aussi être de type affectif : quand elles portent sur un état mental qui n'a pas un état de choses pour contenu de représentation mais consiste en une simple émotion. Les attributions psychologiques affectives sont le plus souvent exprimées par des termes dénotant ce sentiment ou cet état d'esprit :

– « ...même quand on serait tenté d'être **doux**. »

(Claude Ryan, *Les neufs arguments de M. Lesage*, 17 mars 1965)

– « Mais il est dévoré, depuis quelques mois, par une immense **bonne volonté**. »

(Claude Ryan, *Le nouveau départ de M. Daniel Johnson (1)*, 23 mars 1965)

– « Mais les gens sont plus **sensibles**, plus **aux aguets**, en état d'alerte. »

(Gilles Lesage, *Pourquoi la souveraineté ?*, 6 mars 1995)

– « Le Parti québécois savait ce qui l'attendait et, **heureux roi**, le voilà aux commandes du royaume alors que l'économie croît... »

(Jean-Robert Sansfaçon, *Au tour du Québec*, 13 mars 1995)

Les attitudes propositionnelles ne sont pas le seul type de représentations que peuvent avoir les sujets humains. Ils ont aussi des « idées », au sens platonicien du terme, des « pensées », comme préfère les caractériser Frege ou encore des « propositions », du genre de celles du troisième monde de Popper. Ces représentations se distinguent des états psychologiques en raison de leur contenu objectif : bien qu'elles s'y forment et s'y maintiennent, leur teneur n'est pas dépendante de la subjectivité de chacun mais a trait à une « réalité » possible. Elles peuvent ainsi être qualifiées d'« intellectives » par comparaison aux représentations psychologiques. Elles ont souvent une extension cognitive, c'est-à-dire qu'elles portent sur un (supposé) contenu de connaissance. Tout comme on peut leur prêter des états mentaux, il est possible d'imputer des représentations intellectives aux acteurs de l'actualité. Voici quelques exemples de telles attributions intellectives :

– « M. Lesage **sait** très bien qu'avec un tel sophisme, il aurait raté naguère ses examens de baccalauréat. »

L'ÉVALUATION ET L'ATTRIBUTION ÉDITORIALES...

(Claude Ryan, *Les neuf arguments de M. Lesage*, 17 mars 1965)

– « Nul, sauf les initiés du *inner sactum* gouvernemental, ne **connaîtra** jamais par le menu le détail de l'histoire du consentement donné par les autorités québécoises. »

(Claude Ryan, *Les conférences fédérales-provinciales sont-elles en train de saper l'autorité des Parlements ?*, 20 mars 1965)

– « ...l'ONU s'est retrouvée au milieu d'une furieuse mêlée à laquelle elle ne **comprendait pas grand-chose**. »

(Sylviane Tramier, *La retraite de Somalie*, 2 mars 1995)

– « Les Canadiens **ont appris** de l'expérience passée que le droit de la mer ne peut évoluer par la seule puissance de persuasion des mots. »

(Jean-Robert Sansfaçon, *Provoquer pour négocier*, 15 mars 1995)

Un autre genre d'attributions est l'attribution axiologique. Elle consiste à prétendre qu'un acteur de l'actualité souscrit à telle valeur, tel principe, telle prescription ou tel autre motif moral, fondateur de sa conduite, ou plus généralement normatif :

– « ... un nationalisme dynamique devenait une des **valeurs** fondamentales de la nouvelle équipe dirigeante... »

(Jean-Marc Léger, *Le renouveau de l'Union nationale et l'avenir politique du Québec*, 22 mars 1965)

– « Mais **ce qui compte à ses yeux**, c'est de donner à la nation canadienne-française tous les pouvoirs qui lui sont nécessaires. »

(Claude Ryan, *Le nouveau départ de M. Daniel Johnson(1)*, 23 mars 1965)

– « Le budget définit, par les voies administratives et discrètes **si chères** au premier ministre, M. Chrétien, le Canada qui est désormais offert aux Québécois. »

(Lise Bissonnette, *Le fédéralisme impérial*, 1^{er} mars 1995)

– « Il y a trois ans à peine, de nombreux groupes entendus par la Commission **plaçaient la souveraineté au cœur de leurs intérêts** ... »

(Lise Bissonnette, *Dire non à la démission*, 30 mars 1995)

Les attributions dispositionnelles décernent à des agents des penchants, des tendances, des propensions à considérer les choses ou à agir de telle ou telle façon. Elles portent sur une inclinaison potentielle, en puissance, qui donc est sans manifestation effective ou encore sur un état d'esprit, une aptitude, une capacité, voire une résolution bien réelle

à adopter tel point de vue ou telle ligne de conduite. En voici quelques exemples :

– « Il est frappant en tout cas de constater que l'U.N. **semble tentée** de reprendre, en les accentuant, certains des thèmes et des éléments majeurs du renouveau du parti libéral. »

(Jean-Marc Léger, *Le renouveau de l'Union nationale et l'avenir politique du Québec*, 22 mars 1965)

– « ... l'autre parti – gagné désormais lui aussi à cette révolution – **serait disposé** à prendre la relève. »

(Jean-Marc Léger, *Le renouveau de l'Union nationale et l'avenir politique du Québec*, 22 mars 1965)

– « ... ces deux-là, en campagne électorale permanente, **ne savent pas** se départir de leur défroque partisane. »

(Gilles Lesage, *Crise au Salon de la race*, 11 mars 1995)

– « L'Union européenne **est disposée** à s'élargir et accueillir plusieurs des nouveaux États issus de l'effondrement du communisme. »

(Sylviane Tramier, *Guerre et paix en Europe*, 27 mars 1995)

Les acteurs de l'actualité agissent : ils posent des gestes concrets (se lèvent dans des assemblées, se déplacent d'une ville à l'autre, font des déclarations, serrent des mains) et d'autres plus « abstraits » (favorisent telle idéologie, adoptent telle position, s'opposent à telle politique, préconisent telle solution). Les journalistes peuvent décrire factuellement ces différents types d'actions. Ils peuvent aussi en caractériser les modalités, les mettre dans une certaine perspective, chercher à en dégager la réalité essentielle. Alors, ils font des attributions comportementales : ils confèrent aux acteurs de l'actualité des conduites et agissements qui ne se donnent pas comme tels. Voici quelques échantillons tirés de nos deux corpus :

– « ... ils font ce que font tous les conservateurs du monde : ils **refusent d'admettre** la gravité du mal. »

(Claude Ryan, *Premières réactions du Canada anglais*, 2 mars 1965)

– « Or le premier ministre **a repris** des arguments déjà invoqués ..., il **a précisé** sa pensée sur certains points, mais il **n'a pas dissipé** les plus graves inquiétudes que soulève cette formule Fulton-Favreau. »

(Paul Sauriol, *Le plaidoyer de M. Lesage*, 12 mars 1965)

– « Après une brève tentative infructueuse et isolée de la banque du Japon d'empêcher la chute du dollar américain pour protéger les exportations, lundi, **on a complètement abandonné** l'opération. »

(Jean-Robert Sanfaçon, *Partie de bras de fer planétaire*, 8 mars 1995)

– « Ce qu'il y a d'intéressant dans les rapports des commissions régionales sur l'avenir du Québec, c'est que des milliers de Québécois **ont clamé haut et fort** des urgences et des priorités ... »

(Gilles Lesage, *D'abord un plan d'affaires*, 18 mars 1995)

Quelques aspects comparatifs du recours à l'évaluation et à l'attribution dans les éditoriaux du Devoir en 1965 et en 1995

Les 27 éditoriaux du *Devoir* de mars 1965 et de mars 1995 ont été examinés afin de repérer les évaluations et les attributions qui y sont formulées. Les tableaux qui suivent font état du nombre et du pourcentage d'utilisation de ces procédés analytiques. Ils mettent en évidence un certain nombre de similitudes et de dissemblances entre les deux corpus étudiés. L'interprétation de ces données doit être prudente du fait que les deux corpus sont relativement restreints. Pour en confirmer l'analyse, il faudrait comparer un plus grand nombre d'éditoriaux des années considérées et, pour établir une courbe évolutive, examiner des éditoriaux d'années intermédiaires.

Le tableau n°1 rend compte de l'utilisation globale des évaluations et des attributions dans les deux corpus étudiés.

Tableau n°1□: Les procédés analytiques d'évaluation et d'attribution dans *Le Devoir* mars 1965 - mars 1995

	Mars 1965		Mars 1995		+ / -	
	N	%	N	%	N	%
Évaluations	517	54,1	315	47,4	- 202	- 6,7
Attributions	438	45,9	349	52,6	- 089	+ 6,7
TOTAL	955		664		- 291	

Ces chiffres mettent en évidence essentiellement deux choses : une diminution du nombre total d'évaluations et d'attributions en 1995 et une inversion des proportions d'utilisation des deux types de procédés analytiques. En mars 1995, la somme des évaluations et attributions chute de plus de 30% par rapport à ce qu'elle était en mars 1965, passant de

955 à 664. Ce sont les évaluations qui connaissent la réduction la plus forte : 202 des 291 pour près de 70% des procédés en moins. À considérer pour eux-mêmes chacun des deux types de procédés analytiques, on constate que les évaluations diminuent deux fois plus que les attributions : les premières baissent de tout près de 40% ; les secondes d'un peu plus de 20%.

Il s'agit là d'écarts remarquables dont les causes peuvent être multiples. L'actualité donne-t-elle davantage prise à l'analyse en 1965 – nous sommes alors en pleine révolution tranquille ? L'équipe éditorialiste du *Devoir*, regroupée autour de Claude Ryan, est-elle à l'époque plus encline à l'analyse et à la prise de position que celle dirigée trente ans plus tard par Lise Bissonnette ? On le voit, il ne faudrait pas conclure trop rapidement de cette apparente diminution des évaluations et attributions à une tendance du journalisme contemporain à être moins analytique. D'autant plus que ces deux procédés analytiques ne sont pas les seuls. Peut-être leur baisse est-elle compensée, en 1995, par une augmentation correspondante d'autres procédés analytiques⁴.

Par ailleurs, les évaluations qui constituaient 54,1% de la totalité des deux types de procédés analytiques en 1965 n'en comptent plus, en 1995, que pour 47,4% alors que les attributions connaissent une progression parallèle de 45,9% à 52,6%. Il y a donc un déplacement de 6,7% d'un type de procédés à l'autre, dû évidemment à la baisse plus marquée des évaluations. Relativement peu élevé, ce glissement a néanmoins pour conséquence de modifier l'ordre d'importance entre les évaluations et les attributions. Dans la mesure où il serait véritablement significatif – c'est-à-dire constant au-delà des seuls mois de mars 1965 et 1995 – il pourrait indiquer un recul du jugement de valeur au profit de l'imputation. Nous examinerons, en conclusion, une hypothèse afférente au sujet de l'évolution historique de l'analyse journalistique.

Le tableau n°2 indique comment les deux types d'évaluations se répartissent dans les éditoriaux du *Devoir* de mars 1965 et 1995.

Tableau n°2□: Les évaluations dans *Le Devoir*
mars 1965 - mars 1995

	Mars 1965		Mars 1995		+ / -	
	N	%	N	%	N	%
situationnelles	450	87,0	278	88,3	- 172	+ 1,3
agentives	67	13,0	37	11,7	- 030	- 1,3
TOTAL	517		315		- 202	

L'élément le plus frappant de ces données est la similarité quasi totale des pourcentages d'usage des évaluations situationnelles et des évaluations agentives en 1965 et 1995. À quelque 1,3% près, il y a invariabilité parfaite dans les proportions des deux types d'évaluations. Certes, la diminution des évaluations a davantage trait, dans l'absolu, aux évaluations situationnelles (172 contre 30) et, proportionnellement, aux évaluations agentives (44% contre 38%). Mais la diminution totale laisse inchangé le rapport entre les deux types d'évaluation. En mars 1995, on évalue moins dans les éditoriaux du *Devoir*, mais on n'évalue pas moins ni les contextes, ni les individus.

Comme le montre le tableau n°3, on ne retrouve pas pareille continuité chez les cinq différents types d'attributions.

**Tableau n°3: Les attributions dans *Le Devoir*
mars 1965 - mars 1995**

	Mars 1965		Mars 1995		+ / -	
	N	%	N	%	N	%
psychologiques	132	30,1	136	39,0	+ 04	+ 8,9
intellectives	54	12,3	45	12,9	- 09	+ 0,6
axiologiques	6	1,4	7	2,0	+ 01	+ 0,6
dispositionnelles	8	1,8	15	4,3	+ 07	+ 2,5
comportementales	238	54,3	146	41,8	- 92	- 12,5
TOTAL	438		349		- 89	

Ces dernières, globalement, on l'a vu au tableau n°1, même si elles diminuent de plus de 20%, voient leur pourcentage par rapport aux évaluations augmenter de 6,7%. Mais cette hausse, contrairement à la baisse équivalente des évaluations situationnelles et agentives, ne se distribue pas également entre les attributions psychologiques, intellectives, axiologiques, dispositionnelles et comportementales. À la marge, d'abord, les attributions axiologiques et dispositionnelles connaissent une légère augmentation, de six à sept pour les axiologiques et de huit à quinze pour les dispositionnelles, qui porte leur pourcentage respectivement de 1,4% à 2,0% et de 1,8% à 4,3%. Les attributions intellectives, quant à elles, ne bougent globalement pas : elles diminuent de 54 à 45 mais conserve un pourcentage assez semblable, 12,9% en 1995 contre 12,3% en 1965. Ce sont les attributions psychologiques et comportementales qui connaissent les plus importantes modifications.

+ / -
%
+ 1,3
- 1,3

Les premières augmentent légèrement leur nombre – ce sont les seules avec les attributions axiologiques et dispositionnelles – qui passe de 132 à 136, mais, dans le contexte de baisse générale des attributions, voient leur pourcentage s'élever de 9 points, passant de 30,1% à 39,0%. Quant aux attributions comportementales, elles présentent une perte équivalente aux gains des quatre autres types d'attributions : elles diminuent de 92 unités et de 12,5%. Ce sont elles, et elles seules, qui causent la baisse totale des attributions dont le nombre se maintient et même augmente très légèrement si on ne considère que les quatre autres types.

Les tableaux n°2 et n°3 révèlent la part relative de chacun des procédés analytiques dans leur catégorie propre. Le tableau n°4, lui, donne une vue d'ensemble de leur importance respective globale, c'est-à-dire les deux types de procédés analytiques confondus.

**Tableau n°4 : Les évaluations et attributions dans *Le Devoir*
mars 1965 - mars 1995**

	Mars 1965		Mars 1995		+ / -	
	N	%	N	%	N	%
É. situationnelles	450	47,1	278	41,9	- 172	- 5,2
A. comportementales	238	24,9	146	22,0	- 092	- 2,9
A. psychologiques	132	13,8	136	20,5	+ 004	+ 6,7
A. intellectives	54	5,7	45	6,8	- 009	+ 1,1
É. agentives	67	7,0	37	5,6	- 030	- 1,4
A. dispositionnelles	8	0,8	15	2,2	+ 007	+ 1,4
A. axiologiques	6	0,6	7	1,0	+ 001	+ 0,4
TOTAL	438		664		- 291	

Pour l'essentiel, ce tableau corrobore les données apparaissant dans les tableaux n°2 et n°3. Il donne à voir la baisse plus marquée des évaluations et les variations respectives du recours aux différents procédés analytiques : une diminution des évaluations situationnelles, des attributions comportementales et des évaluations agentives, dans cet ordre descendant, et une augmentation parallèle, suivant un ordre ascendant, des attributions axiologiques, intellectives, dispositionnelles et psychologiques.

Conclusion

Les données qui précèdent ainsi que l'analyse sommaire qui en est faite conduisent à la formulation d'une hypothèse générale sur l'évolution de l'analyse journalistique dans les éditoriaux du *Devoir*⁵ : par opposition à ce qu'elle était il y a quelques décennies, elle prendrait aujourd'hui la forme d'une intervention moins impliquée et engageante et donc plus distante et réservée.

Cette hypothèse, qui bien sûr demanderait à être ratifiée par une étude plus approfondie, peut être déclinée en deux volets : l'analyse éditoriale du *Devoir* serait devenue plus interprétative que normative, d'une part, et plus « internaliste », d'autre part. La première mutation s'explique essentiellement par la décroissance de l'évaluation au profit de l'attribution. Les évaluations sont des jugements de valeur et sont donc faites en fonction de règles ou préceptes ; les attributions prétendent mettre en évidence un trait ou un attribut latent d'un acteur de l'actualité et relèvent ainsi d'une certaine révélation. Un glissement de l'évaluation vers l'attribution s'accompagne donc d'une accentuation de l'interprétatif au détriment du normatif.

Un tel déplacement dans l'analyse du *Devoir* entre 1965 et 1995 est aussi pointé par d'autres données mises en lumière par les tableaux de la section précédente. D'abord, comme nous l'avons déjà souligné eu égard aux chiffres du tableau n°1, la baisse du total des évaluations et attributions en 1995 est attribuable, pour plus des deux tiers, à une diminution des premières. Par rapport à 1965, la réduction la plus sensible est, toutes proportions gardées, celle non pas des attributions, ni de la somme des évaluations et des attributions mais celle des seules évaluations. Par ailleurs, comme il s'en dégage du tableau n°2, la perte de ces évaluations touche presque également, en proportion, les évaluations situationnelles et les évaluations agentives de telle sorte que leur proportion respective demeure inchangée. Il y a là une indication de la généralité du phénomène de baisse de l'évaluation : ce n'est pas le recul des évaluations situationnelles ni celui des évaluations agentives qui est significatif mais la réduction globale des évaluations. Au total, il semble que l'évaluation analytique du *Devoir* se transforme suivant un double mouvement complémentaire : une propension à moins fournir une appréciation de la conjoncture et une tendance à davantage prêter qualités ou caractéristiques aux acteurs de l'actualité qu'à jauger de leurs mérites et déficiences. Ce dernier point est marqué par l'importance relative plus grande acquise par les attributions telle que mise en lumière par les tableaux n°2, n°3 et n°4. Les attributions, interprétatives, deviennent plus présentes que les évaluations, normatives.

/ -
%
- 5,2
- 2,9
+ 6,7
+ 1,1
- 1,4
+ 1,4
+ 0,4

En plus de devenir plus interprétative que normative, l'analyse du *Devoir* « s'internaliserait », c'est-à-dire tendrait à porter sur des propriétés ou attributs intérieurs aux acteurs de l'actualité plutôt que sur leurs traits extérieurs. L'opposition « interne – externe » distingue les attributions comportementales des autres types d'attributions. Ce sont les seules à avoir pour objet des caractéristiques extérieures : les conduites, agissements et autres formes d'action des acteurs de l'actualité. Par comparaison, les attributions psychologiques, intellectives, axiologiques et dispositionnelles portent sur quelque aspect qui leur est plus intime : des états mentaux, des idées ou supposées connaissances, des valeurs et principes moraux et des tendances ou inclinaisons. Or, ainsi que le donnent à voir les tableaux n°3 et n°4, les attributions comportementales, entre 1965 et 1995, sont les seules à connaître une diminution en nombre (avec les attributions intellectives) et en pourcentage. Cette réduction est telle que c'est elle qui, essentiellement, explique le déficit général de l'ensemble des attributions. Ce recul des attributions comportementales entraîne donc, avec le léger gain total des quatre autres types d'attributions, une « internalisation » de l'analyse. Celle-ci acquiert de la sorte un caractère moins engagé et plus distancié du fait que les attributions comportementales, plus visibles et plus « matérielles », sont vérifiables et donc plus risquées alors que les autres types d'attributions relèvent davantage du domaine de l'indécidable et restent moins compromettantes ■

Notes

1. Les deux exemples sont tirés de l'éditorial « Premières réactions du Canada anglais » signé par Claude Ryan dans *Le Devoir* du 2 mars 1965.
2. Il ne s'agit pas ici de défendre, descriptivement ou normativement, la distinction entre information rapportée, information expliquée et information commentée qui, évidemment, n'est pas parfaitement étanche dans certaines pratiques journalistiques et qui aujourd'hui est plus ou moins battue en brèche par différentes hybridations des genres journalistiques. Elle n'est ici évoquée que par seule commodité : localiser, approximativement, l'usage des procédés analytiques.
3. Mon propos n'est pas, ici, de recenser les marqueurs linguistiques des procédés analytiques. Quand ils seront évoqués, ce ne sera qu'à titre indicatif. Cependant, dans les exemples donnés, je soulignerai les indicateurs qui permettent d'établir qu'il s'agit bien d'évaluations et d'attributions.
4. Cette possibilité apparaît toutefois assez peu vraisemblable dans la mesure où toutes les études antérieures (Gauthier, 2001 et 1995 et Gauthier et Giguère, 2000) démontrent qu'à elles deux, les évaluations et attributions comptent toujours pour près de 50% de l'ensemble des procédés analytiques repérés dans différents corpus de presse.

5. Hypothèse qui pourrait éventuellement être étendue à l'ensemble de la presse québécoise.

Bibliographie

- GAUTHIER Gilles (à paraître 1) : « L'expression de l'évaluation en journalisme ».
- GAUTHIER Gilles (à paraître 2) : « Les évaluations qualificative et prédicative : une comparaison entre *Le Monde* et *Le Devoir* ».
- GAUTHIER Gilles (2001) : « L'analyse en journalisme : l'exemple de la chronique « Perspectives » du *Devoir*, *Langues et linguistique*, 27, (à paraître).
- GAUTHIER Gilles (1995) : « Un journalisme analytique. Le journalisme réunionnais considéré à partir d'un modèle du journalisme nord-américain », *Les Études de communication*, 17, pp.91-110.
- GAUTHIER Gilles et Émilie GIGUÈRE (2000) : « Les procédés analytiques en journalisme d'information : le cas de la couverture du pape dans l'Océan indien », *La Presse insulaire dans l'Océan indien. Madagascar, Maurice et la Réunion. Analyse socio-politique comparée des formes discursives*, Simonin, Jacky (responsable scientifique), la Réunion : Laboratoire de recherche sur les espaces créolophones et francophones, pp.113-125.